

Conseil municipal du 29 janvier 2018

Rapport de présentation du Budget Primitif 2018

Rapporteur :

Jean-Michel Eon

Adjoint aux finances et à la commande publique

Sommaire

1	BUDGET 2018, AU CŒUR DU SERVICE PUBLIC	3
1.1	UN SOUTIEN RENOUVELE AUX ACTEURS DE LA VIE LOCALE	3
1.2	LA POLITIQUE EDUCATION	4
1.3	LES POLITIQUES SOCIALE ET PETITE ENFANCE	5
1.4	LA POLITIQUE CULTURELLE	5
1.5	LA POLITIQUE SPORTIVE	6
1.6	LA POLITIQUE DE RELATIONS AUX USAGERS	6
1.7	LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	7
1.8	LA GESTION DES MOYENS INTERNES	7
2	BUDGET 2018, LES EQUILIBRES FINANCIERS	9
2.1	L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
2.2	L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15
	Annexe 1 : Equilibre du budget annexe pompes funèbres	18

1 Budget 2018, au cœur du service public

L'ensemble des projets et des actions mis en œuvre chaque jour sur le territoire s'inscrivent tous dans le cadre d'un budget voté annuellement qui détermine, pour chaque domaine d'intervention, les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement qui concourent à la mise en œuvre des politiques publiques portées par la collectivité.

La proposition du budget 2018 porte, au-delà des chiffres, un projet politique qui s'inscrit en cohérence avec les valeurs de solidarité et de vivre ensemble qui caractérisent l'action municipale. Les services publics à la population, leur qualité, la proximité avec l'usager, sont au cœur de ce projet.

Les contraintes budgétaires, largement abordées lors du débat d'orientation budgétaire, sont parfaitement intégrées par l'ensemble des acteurs concourant au cadrage et à la construction de ce nouveau budget. La situation financière de la ville se fragilise de manière effective, les marges de manœuvre se réduisent clairement, et les orientations gouvernementales actuelles ne répondent pas aux inquiétudes des collectivités locales.

Pour autant, face à la contrainte, la ville fait preuve de détermination, et réaffirme ses priorités municipales :

- éducation et jeunesse, pour une action tournée vers l'avenir et concertée avec la communauté éducative,
- soutien renouvelé au mouvement associatif, en cohérence avec la politique de cohésion sociale portée par la ville et le CCAS,
- des investissements adaptés aux besoins et à l'évolution des pratiques en matière sportive et culturelle.

La ville évolue et se transforme avec l'accueil, chaque année, de nouveaux concitoyens. Plus que jamais les services publics doivent s'adapter, se renouveler et accompagner ces changements, dans une cohérence d'action avec la population au travers de la démocratie locale et du dialogue citoyen, mais aussi en lien étroit avec l'intervention de ses partenaires associatifs et de la Métropole.

C'est tout l'enjeu du budget 2018, et des suivants :

- concilier un niveau de service public constant sur le territoire avec des moyens réduits, tout en conservant une capacité d'action pour le futur,
- accompagner le développement de la ville dans sa dynamique métropolitaine, tout en confortant son identité et sa singularité.

C'est ce défi, sans cesse renouvelé, auquel la municipalité entend répondre avec exigence et responsabilité pour ce nouveau budget.

1.1 Un soutien renouvelé aux acteurs de la vie locale

La ville de Couëron se caractérise par la richesse et le dynamisme de ses associations, qui prennent une part essentielle à l'attractivité de la commune.

La ville réaffirme, au travers du budget 2018, son soutien financier et logistique aux initiatives locales, dans l'accompagnement et dans le développement de leurs actions. Au-delà de leur champ d'intervention, culturel, sportif..., c'est bien le renforcement du lien social qui est souvent au cœur de leur projet, c'est pour cela que la ville continuera de s'engager au côté de ces partenaires, en cohérence avec les valeurs que défend la municipalité.

En 2018, 110 associations percevront une subvention municipale pour un montant global de 1 083 358 €.

Comme les années passées, il est à noter que plus de deux tiers du montant global est consacré aux quatre associations suivantes qui contribuent à la mise en œuvre des politiques enfance-jeunesse et culturelle au service des Couëronnais : Amicale Laique Couëron centre, centres sociaux culturels Pierre Legendre et Henri Normand, et école de musique.

1.2 La politique éducation

Dans le cadre de son mandat, la municipalité a érigé l'éducation comme une priorité des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire communal. Avec douze écoles à compter de la rentrée 2018/2019, et 2 180 enfants inscrits dans les écoles publiques, les intentions politiques et les moyens financiers consacrés doivent s'inscrire en cohérence avec les enjeux de qualité d'accueil, de bien-être des enfants, et de réussite éducative.

A ce titre, il est rappelé que le Projet Educatif de Territoire, construit en partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative, conforte l'égalité des chances en intégrant une offre de parcours éducatifs sur les temps scolaires, et favorise l'éveil et l'épanouissement des enfants par des temps d'ateliers gratuits pour tous.

La synthèse des résultats du questionnaire à destination des familles concernant les rythmes scolaires conforte les choix de services proposés, et permettent d'identifier et de partager avec les différents partenaires éducatifs du territoire des axes d'ajustement de l'organisation actuelle.

Sur un plan budgétaire, les moyens consacrés à la politique éducation ressortent, cette année encore, de manière particulièrement marquée, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement.

S'agissant du fonctionnement des écoles, des accueils péri-éducatifs et de loisirs, ainsi que de la restauration, c'est un budget de fonctionnement global de près de **6,5 millions d'euros** qui est prévu, intégrant les dotations, fournitures et prestations de services requises, ainsi que les dépenses de fluides, et de personnel des agents travaillant dans les écoles et à la restauration. Ce budget représente environ **30%** du budget global de fonctionnement.

Hors charges de personnel, les dépenses de fonctionnement sont globalement reconduites, et ajustées aux évolutions des effectifs scolaires, et de fréquentation des ateliers éducatifs, des services périscolaires et d'accueil de loisirs :

- **254 650 €** au titre du soutien à l'enseignement primaire public (dotations en matériel/fournitures scolaires, animation et sorties scolaires, hors participation obligatoire versée à l'OGEC).
- **107 000 €** pour les « ateliers ville »
- **60 700 €** pour les activités périscolaires et l'ALSH du mercredi après-midi.

L'ensemble de ces activités sont encadrées par plus de 120 agents qui concourent à la mise en œuvre de la politique éducative dans les différents établissements scolaires, pour un coût de **3,4 millions d'euros**.

S'agissant de la restauration, une attention particulière continue d'être portée à l'éducation alimentaire et à la lutte contre le gaspillage. En 2017, la ville a renouvelé son marché de restauration scolaire (société Restoria) en intégrant des critères de qualité, d'équilibre et de saisonnalité des produits proposés.

Le budget global de la restauration collective s'établit à plus d'**1,7 millions d'euros**, dont 1 150 000 € de dépenses de personnel, 60 000 € de fluides et 540 000 € de fournitures et prestations de services, dont 412 600 € au titre du contrat de restauration.

Les recettes liées aux services scolaires, péri-éducatifs et de restauration proposés sont estimées à **2 004 500 €**, se décomposant de la manière suivante : 1 500 000 € de participations familles, 380 000 € de participation de la CAF au titre de la prestation de service ordinaire (Pso), 102 500 € de dotation de l'Etat (fond de soutien des rythmes scolaires), et 22 000 € de participation des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron.

En matière d'investissement, plus de **62% des dépenses d'équipements** totales seront consacrés à la politique éducation.

L'ouverture du nouveau groupe scolaire Jean Zay dans le quartier ouest centre-ville pour la rentrée scolaire prochaine constitue évidemment un temps fort pour l'année 2018. Cette opération fait l'objet d'une inscription budgétaire à hauteur de **2 624 850 €**.

La politique d'investissement en matière d'éducation ne saurait toutefois se résumer à ce seul nouvel équipement. Le programme d'amélioration et de sécurisation des équipements existants s'élève ainsi à **809 250 €** comprenant des travaux d'entretien et de réfection du patrimoine bâti scolaire, et le renouvellement des matériels et mobiliers scolaires, périscolaires et de restauration.

Enfin le projet de solution numérique des écoles, dont le budget s'élève à 93 000 € (hors nouveau groupe scolaire) doit permettre aux écoles de disposer d'une solution pérenne et évolutive, permettant un développement des usages numériques dans les écoles de la ville.

1.3 Les politiques sociale et petite enfance

La mise en œuvre de la politique sociale et de la politique petite enfance est confiée au CCAS, que la Ville subventionne à cette fin.

Là encore, le partenariat avec les institutions et associations à caractère social demeure un axe fort pour une action sociale qui s'inscrit pleinement dans les réalités et les enjeux du territoire.

La politique portée par le CCAS s'adapte au contexte socio-économique de la commune, et entend répondre au travers des services proposés et de son dispositif d'aide, aux besoins d'une population fragilisée du fait du vieillissement démographique, de l'évolution des structures familiales ou d'accidents dans les parcours de vie.

L'action du CCAS trouve ainsi toute sa pertinence au regard des enjeux évoqués ci-dessus, et reste volontariste dans les orientations et moyens financiers alloués aux politiques de solidarité et de cohésion sociale.

Le montant de la subvention au CCAS prévue au budget 2018 s'élève à **1 570 000 €**, montant identique et renouvelé maintenant depuis trois ans.

Au bénéfice de la petite enfance, le CCAS poursuit son objectif de rationaliser le fonctionnement des structures existantes pour optimiser leur capacité d'accueil.

L'année 2018 se traduira par la poursuite des études de construction d'un nouveau multi accueil à la Chabossière, permettant d'augmenter le nombre de places proposées et d'améliorer les conditions d'accueil (fournitures des repas, horaires d'ouverture,...). Le budget intègre ainsi un crédit de 160 000 € en investissement.

1.4 La politique culturelle

Vecteur d'épanouissement personnel, de découverte et d'ouverture au monde, la culture reste l'une des orientations importantes de la municipalité.

C'est dans ce cadre que la politique culturelle de la ville continue de se déployer au travers d'une diversité de l'offre et des pratiques, avec un souci constant de créer les conditions de rencontres et de partage avec et autour de l'art et des pratiques culturelles.

Au-delà de ses équipements emblématiques, théâtre Boris Vian et Médiathèque, qui concourent au rayonnement de la ville dans la Métropole, l'accès de tous à la culture s'accompagne d'un dispositif d'éducation culturelle et artistique dans une perspective de formation du public de demain, d'accompagnement et d'épanouissement de l'enfant. La municipalité entend rappeler que ce dispositif touche l'ensemble des enfants des écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville au travers de la diffusion de spectacles, d'itinéraires et d'actions de sensibilisation.

La richesse culturelle de la ville trouve aussi son équilibre dans la préservation et la valorisation de son patrimoine. Son histoire forte accompagnée d'un patrimoine naturel riche forge la singularité de la ville au sein de la Métropole. Les possibilités de sécurisation et de restauration de la Tour à Plomb seront notamment étudiées en 2018.

Ces orientations se traduisent par une proposition budgétaire s'élevant à près de **1,8 millions d'euros** (fonctionnement et investissement), intégrant les différents projets et actions culturelles envisagés, dépenses de personnel dédiées à la politique culturelle, ainsi que le soutien aux initiatives locales culturelles, soit **8% du budget global de fonctionnement**, et **2% du budget d'investissement**.

Les crédits inscrits se répartissent principalement de la manière suivante :

- Action culturelle transversale : **363 000 €** en fonctionnement et **11 500 €** en investissement, auxquels il convient d'ajouter 186 600 € de subventions aux associations culturelles, en particulier à l'école de musique.
- Lecture publique (personnel, renouvellement des collections, développement des usages numériques, actions culturelles autour de la lecture publique,...) : **694 000 €**
- Spectacle vivant (personnel, saison culturelle du Théâtre Boris Vian, accueil de compagnies en résidence,...) : **263 000 €** en fonctionnement et **59 000 €** en investissement.
- Patrimoine culturel : **161 000 €** en fonctionnement et **29 500 €** en investissement.

1.5 La politique sportive

Depuis le début du mandat, la municipalité s'est attachée à accompagner la dynamique sportive forte de son territoire, par un soutien renouvelé aux partenaires associatifs, et par une politique d'équipement structurante qui répond à l'évolution des pratiques sportives.

La richesse et la diversité des infrastructures sportives de la ville est une force, mais elle impose également des moyens importants pour entretenir et renouveler les équipements, en cohérence avec les besoins des usagers.

Parallèlement, la Ville conforte sa politique sportive par le soutien aux nombreuses manifestations sportives organisées sur la commune, qui constituent autant d'évènements fédérateurs favorisant le lien social et la proximité.

En 2018, c'est un budget global de plus de **1,7 millions d'euros** (fonctionnement et investissement) au titre de la politique sportive qui est proposé et qui se décline notamment de la manière suivante :

- Fonctionnement de la piscine municipale : fournitures et prestations de services requis, fluides, et dépenses de personnel : **590 000 €**
- Fonctionnement des installations sportives (terrains et gymnases) : fournitures et prestations de services, fluides, dépenses de personnel : **830 000 €**
- Autres actions de promotion et de soutien à la pratique sportive (dont subventions aux associations sportives) : **130 000 €**
- Travaux de réfection, de sécurisation, de maintenance et renouvellement des équipements et matériels sportifs (investissement) : **180 000 €**, dont 85 000 € pour la réfection des vestiaires du stade Hauray.

Enfin, le budget 2018 prépare également l'avenir pour ce qui constitue deux enjeux majeurs sur les prochaines années :

- l'évolution du complexe René Gaudin, dont l'étude programmatique est en cours, et dont la synthèse des réflexions d'aménagement doit permettre d'identifier les potentiels d'évolution des équipements dans une logique de valorisation du patrimoine, d'optimisation et de rationalisation des espaces et d'adéquation aux besoins occupationnels des associations et de la ville.
- La construction d'un nouveau gymnase et d'une salle de convivialité à la Chabossière, en remplacement du gymnase Pierre Moisan et de la salle du Mille Clubs, pour lesquels un crédit d'étude de 25 000 € est inscrit au budget, et ceci dans la perspective de faciliter l'extension du supermarché au cœur du quartier la Chabossière,

1.6 La politique de relations aux usagers

La ville fait de l'accès facilité au service public un axe important de développement, et ceci qu'il s'inscrive dans le cadre du développement des usages numériques, ou de l'accueil physique dans les services municipaux.

Le budget 2018 intègre plusieurs actions qui répondent aux besoins en matière de services numériques (fusion des portails citoyens et famille, modernisation et meilleur référencement du site internet), dont le développement répond à l'évolution des pratiques.

Mais l'attention portée à la relation à l'utilisateur se traduit aussi dans l'amélioration des conditions d'accès et d'accueil à tous les équipements et infrastructures. Les crédits alloués au titre de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP) (170 000 €), ainsi que les autres dépenses d'investissement liées aux projets de sécurisation et de réaménagement de sites, services et salles municipales mis à disposition (245 000 €) témoignent de la volonté de répondre aux enjeux en la matière. A ce titre, il y a lieu de noter plus particulièrement le projet de vidéo protection des bâtiments communaux (30 000 €) qui s'inscrit dans une démarche commune avec d'autres communes de Nantes métropole dans le cadre de la mise en place d'un groupement de commande à l'échelle métropolitaine.

De manière globale, le budget 2018 consacré à la politique en question est proposé à hauteur de **910 000 €** en fonctionnement (charges de personnel comprises) et de **290 245 €** en investissement.

1.7 La politique d'aménagement du territoire et cadre de vie

La politique aménagement du territoire poursuit plusieurs objectifs stratégiques, qui tendent à favoriser un cadre de vie et des espaces publics urbains harmonieux et attractifs, mais aussi le renouvellement de la ville sur elle-même, par l'aménagement et la revitalisation des centres bourg et Chabossière.

Le rôle de Nantes Métropole est déterminant dans ces évolutions, l'année 2018 devant notamment voir l'adoption d'un nouveau plan local d'urbanisme métropolitain (Plum).

Les dépenses municipales liées à la politique d'aménagement du territoire et cadre de vie s'élèvent à **1 850 000 €** et correspondent aux moyens humains, actions et contributions requises dans la mise en œuvre des objectifs définis :

- Espaces verts et naturels : **1 350 000 €**, dont 324 000 € de fournitures et prestations de service, et 1 025 000 € de dépenses de personnel en fonctionnement,
- Aménagement urbain et action foncière : **500 000 €**, dont 100 000 € de charges générales, et 400 000 € de dépenses de personnel.

1.8 La gestion des moyens internes

La mise en œuvre des politiques publiques présentées ci-dessus s'appuie sur des fonctions supports dont les missions principales sont de piloter l'affectation et l'évolution des ressources, de définir et mettre en œuvre les procédures et outils requis, d'accompagner les services dans le pilotage de leurs ressources et de leurs projets, et de développer une culture commune porteuse d'amélioration de l'efficacité et de la qualité de vie au travail.

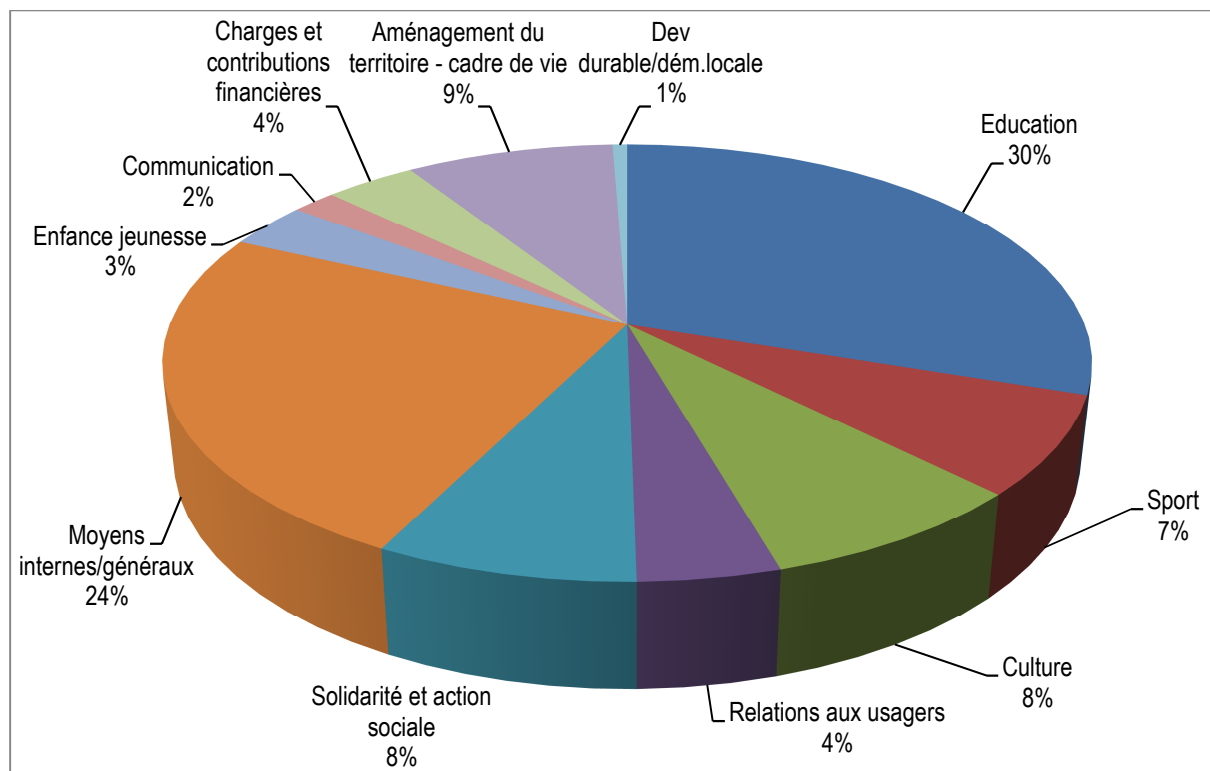
Ces fonctions supports concernent principalement les finances et la commande publique, les ressources humaines, le système d'information et le patrimoine bâti.

La mise en œuvre des politiques publiques s'appuie également sur un patrimoine, qu'il convient de préserver, d'entretenir et de moderniser au regard des enjeux de sécurité, d'accessibilité, de maîtrise de l'énergie, et de réponse aux besoins opérationnels internes à la collectivité.

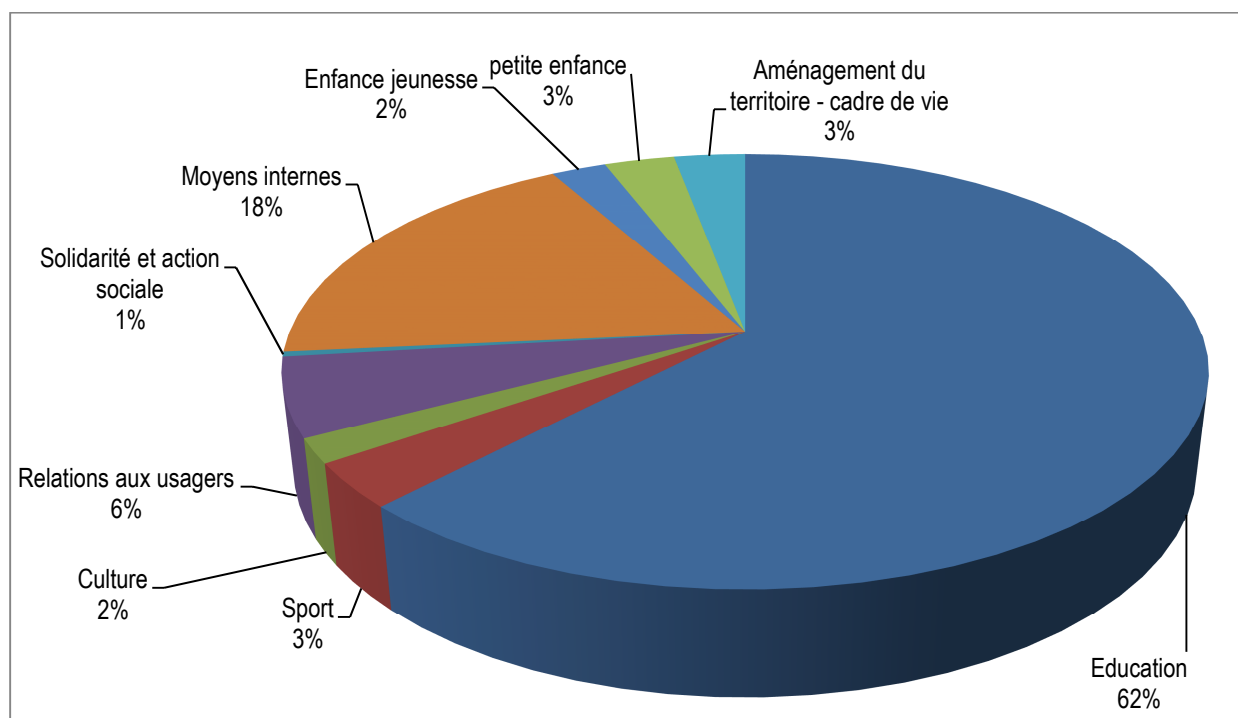
Au titre des moyens internes, la proposition de budget 2018 fait notamment ressortir les éléments suivants :

- Mise en œuvre et maintien d'une infrastructure informatique performante et durable (serveurs, réseaux, sécurité) et développement des usages numériques internes : **281 100 €** en fonctionnement (hors charges de personnel) et **545 550 €** en investissement
- Préservation, entretien et maintenance des bâtiments, dans un souci de sécurité, d'accessibilité, de maîtrise de l'énergie, et de réponse aux besoins des usagers : **610 000 €** en fonctionnement (hors charges de personnel) et **158 000 €** en investissement (en complément des projets déjà cités ci-dessus).

Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politiques publiques : 21 585 000 €



Déclinaison des dépenses d'investissement par politiques publiques : 5 472 000 €



2 Budget 2018, les équilibres financiers

Equilibre du budget 2018

L'adoption du budget pour 2018 s'inscrit dans une stratégie financière pluriannuelle qui vise à préserver à moyen terme la santé financière de la collectivité dans le respect des orientations ci-dessous :

- Poursuite du plan de maîtrise des dépenses de fonctionnement visant à plafonner leur croissance à +1,60%/an de manière lissée entre 2017 et 2020.
- Recours adapté à l'emprunt permettant de conserver une capacité de désendettement financièrement soutenable
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité locale en 2018

Fonctionnement : 23 055 000 €	
Charges de personnel : 13 488 400 € (58,51%)	Impôts et taxes locales : 12 721 644 € (55,18%)
Charges à caractère général 4 322 600 € (18,75%)	Dotations de Nantes Métropole 4 076 856 € (17,68%)
Subventions, autres dépenses de gestion 3 485 000 € (15,11%)	Dotations Etat : 3 093 000 € (13,42%)
Intérêt de la dette : 289 000 € (1,25%)	Participation CAF 923 000 € (4,00%)
Dotation aux amortissements 712 000 € (3,09%)	Autres recettes de gestion : 2 150 500 € (9,33%)
Virement à la section d'invest. 758 000 € (3,29%)	Op.d'ordre : 90 000 € (0,39%)
Investissement : 11 470 000 €	
Remb. capital de la dette : 903 500 € (6,44%)	Virement de la section de fonct. 758 000 € (6,61%)
Dépenses d'équipement et autres immobilisations : 5 476 500 € (62,39%)	Dotation aux amortissements 712 000 € (6,21%)
Opérations d'ordre : 5 090 000 € (31,17%)	Recettes d'équipement : 2 015 000 € (17,57%)
	Emprunt d'équilibre : 2 985 000 € (26,02%)
	Opérations d'ordre : 5 000 000 € (43,59%)

Conformément aux orientations budgétaires débattues en décembre dernier, la ville fait ainsi de la préservation de son autofinancement un enjeu majeur, qu'elle place au cœur de sa stratégie financière. Alors même que la ville est entrée dans un nouveau cycle d'endettement (contrat d'emprunt de 2,5 millions souscrit fin 2017), qui réduit considérablement ses marges de manœuvre, la capacité de la collectivité à maîtriser ses épargnes constitue pour 2018 et les exercices suivants, le seul gage d'une santé financière préservée et de la mise en œuvre des projets et actions sur lesquels la municipalité s'est engagée.

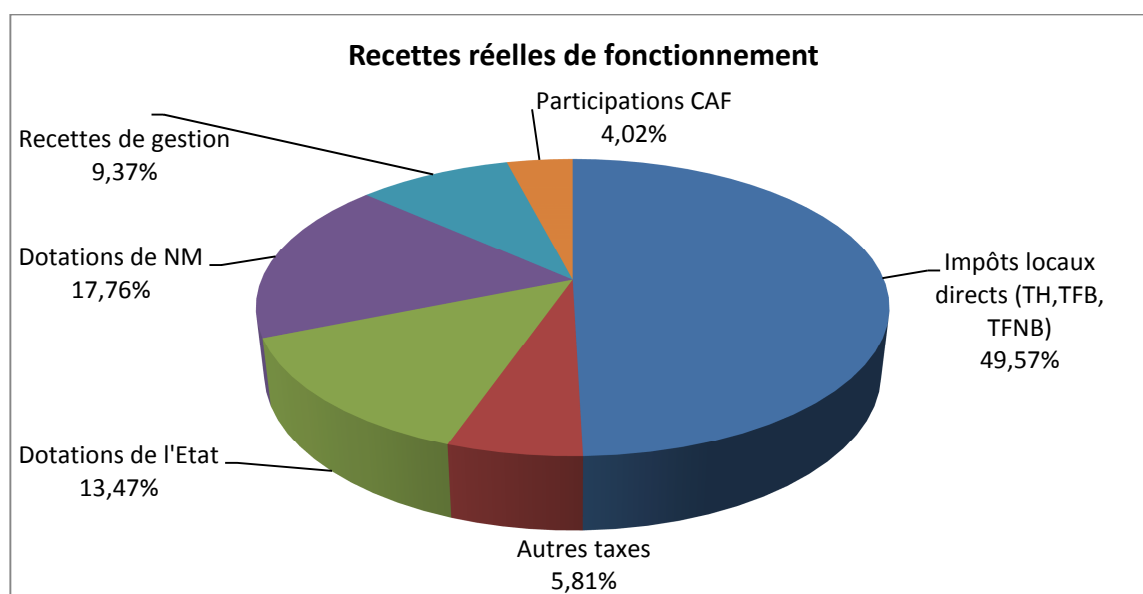
2.1 L'équilibre de la section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à **23 055 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre. Par rapport au BP 2017 initial, il s'agit d'une progression de **450 000 €, soit + 1,99 %**.

2.1.1 Une croissance des recettes réelles de fonctionnement qui reste modérée

En neutralisant les opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement représentent **22 965 000 €**, soit une progression de **2,04%** par rapport au BP 2017.

Elles se décomposent de la manière suivante :



La structure du budget 2018 est très proche de celle de 2017. Les parts que représentent les différents « blocs » de recettes (fiscalité, dotations,...) ne connaissent que peu de modifications.

La fiscalité locale constitue toujours la part la plus importante. Celle-ci n'est pas impactée pour l'heure par la mesure d'exonération sur 3 ans de la taxe d'habitation pour environ 80% des contribuables. En revanche, le dégrèvement lié à cette disposition (acquittement de la taxe par l'Etat en substitution aux contribuables) représente dès 2018, un montant d'environ 1,1 millions d'euros, soit 10% du produit global des impôts locaux.

Pour la première fois depuis 6 ans, la part que représentent les dotations de l'Etat dans le budget global est stabilisée (13,47%). Celle-ci est toutefois passée de 24,20% en 2012 à 13,47% en 2018.

Une dynamique fiscale liée à l'évolution démographique de la commune

	Bases prévisionnelles 2017	Estimation Bases prévisionnelles 2018	Evolution 2017-2018
Taxe d'habitation	26 969 000,00 €	27 724 000,00 €	2,80%
Foncier bâti	21 882 000,00 €	22 494 000,00 €	2,80%
Foncier non bâti	239 600,00 €	246 162,00 €	2,74%

	Taux 2017	Taux 2018	Evolution
Taxe d'habitation	21,43%	21,43%	0,00%
Foncier bâti	23,31%	23,31%	0,00%
Foncier non bâti	78,70%	78,70%	0,00%

	Produit 2017	Produit 2018	Evolution
Taxe d'habitation	5 779 457,00 €	5 941 253,00 €	2,80%
Foncier bâti	5 100 694,00 €	5 243 351,00 €	2,80%
Foncier non bâti	188 565,00 €	193 729,00 €	2,74%
Totaux	11 068 716,00 €	11 378 333,00 €	2,80%

	Effet bases	Effet taux	Somme
Taxe d'habitation	161 796,00 €	- €	161 796,00 €
Foncier bâti	142 657,00 €	- €	142 657,00 €
Foncier non bâti	5 163,00 €	- €	5 163,00 €
Totaux	309 616,00 €	- €	309 616,00 €

La ville fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale en 2018. La progression du produit des impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) est donc liée à la seule évolution « physique » des bases, principalement en raison de l'évolution démographique de la ville.

La dynamique des bases fiscales est évaluée à +2,80%, intégrant une revalorisation légale qui devrait s'établir à +0,9% (inflation 2017).

Les autres taxes locales :

En dehors des impôts directs locaux, les autres taxes font l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de **1 322 000 €**. Elles comportent notamment :

- Les droits de mutation : **700 000 €**. L'inscription relative aux droits de mutation est à nouveau réévaluée en 2018 (+100 000 €, soit +16,67% par rapport à 2017) compte tenu d'un nombre et d'un montant moyen des transactions immobilières globalement en hausse sur la commune.

- La taxe sur l'électricité : **356 000 €** : L'inscription budgétaire est ajustée à la hausse par rapport au BP 2017 (+ 6 000 €), en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée.
- La taxe sur les déchets : **90 000 €**. Le montant est ajusté sensiblement à la baisse (- 20 000 €) en raison d'une baisse du tonnage de déchets traité par l'usine Arc en Ciel, lié à l'arrêt technique de l'installation suite au sinistre du 20 octobre dernier.
- La taxe sur la publicité extérieure : **92 000 €** : montant en légère baisse en 2018, en cohérence avec la baisse des enseignes et panneaux publicitaires constatée sur la dernière année.
- La taxe sur les pylônes électriques : **72 000 €** : montant réévalué à la hausse, en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée.
- Autres taxes locales (taxe d'inhumation, redevance d'occupation du domaine public,...) : **12 000 €**

Les dotations de l'Etat

Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Principal concours de l'Etat, c'est sur cette dotation que s'est imputée sur les trois dernières années la contribution de Couëron à la réduction du déficit public.

En 2018, au titre c'est une **diminution de 80 000 €** qui est à prévoir par rapport au montant notifié 2017, et correspondant à l'écêtement pour abonder les dispositifs de péréquation.

Montant estimé de la DGF 2018 : **2 573 000 €** (diminution de **3%** par rapport au montant 2017).

La dotation nationale de péréquation (DNP) :

Cette dotation connaît une diminution depuis plusieurs années et ceci en raison de l'augmentation du potentiel financier de la commune. L'inscription budgétaire s'inscrit ainsi dans une perspective de conservation de cette dotation en 2018, en intégrant une nouvelle diminution de 17,3% au titre de la garantie d'attribution, soit une baisse de **12 400 €**.

Montant estimé de la DNP 2018 : **59 400 €**

Les allocations compensatrices :

Ces dotations sont extrêmement fluctuantes d'une année sur l'autre en fonction des exonérations consenties par l'Etat en matière d'impôts locaux, et constituent des variables d'ajustement de l'enveloppe globale des concours de l'Etat aux collectivités locales. En 2018, l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement devraient amener à une moindre baisse de ces dotations pour Couëron, qui est par ailleurs fortement impactée par la mesure d'exonération de la taxe d'habitation des veufs/veuves bénéficiant de la demi part fiscale complémentaire pour le calcul de leur impôt. La diminution de ces dotations reste toutefois estimée à **- 50 000 €** en 2018, soit **- 12,88%** par rapport aux montants notifiés en 2017.

Montant 2018 estimé de la compensation au titre des exonérations de la contribution économique territoriale : **15 000 €**

Montant 2018 estimé de la compensation au titre des exonérations des taxes foncières : **25 000 €**

Montant 2018 estimé de la compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation : **300 000 €**

Le fonds de soutien aux activités périscolaires

Ce fonds de soutien est reconduit pour 2018, pour les communes conservant une semaine à 4,5 jours, et s'élève à 50 € par enfant scolarisé, soit un montant de **100 000 €**.

Les dotations de Nantes Métropole

Les dotations provenant de la Métropole sont contractualisées et composées de :

- L'attribution de compensation (AC) : **3 147 356 €** (montant constant chaque année)
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : **920 000 €**. Elle est en baisse du fait de l'augmentation du potentiel fiscal de la commune, l'insuffisance de potentiel fiscal constituant en effet l'un des critères de répartition de cette dotation entre les 24 communes de la Métropole.

Un partenariat consolidé avec la CAF

Les participations de la CAF s'élèvent à 923 000 € en 2018 et correspondent :

- à la prestation de service ordinaire (PSO) dans le cadre des activités péri-éducatives et de loisirs sans hébergement (ALSH) : **380 000 €**
- au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : **543 000 €**

Les autres recettes de gestion

Ces recettes diverses de gestion sont évaluées à **2 128 000 €**. Elles sont composées principalement :

- Des produits des services publics mis à disposition des Couëronnais : **1 648 000 €**
- Des revenus de location des salles, immeubles et équipements communaux : **218 000 €**
- Du remboursement sur rémunérations du personnel (indemnités journalières subrogées ou remboursement du risque statutaire) : **240 000 €**
- De la participation financière des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron : **22 000 €**

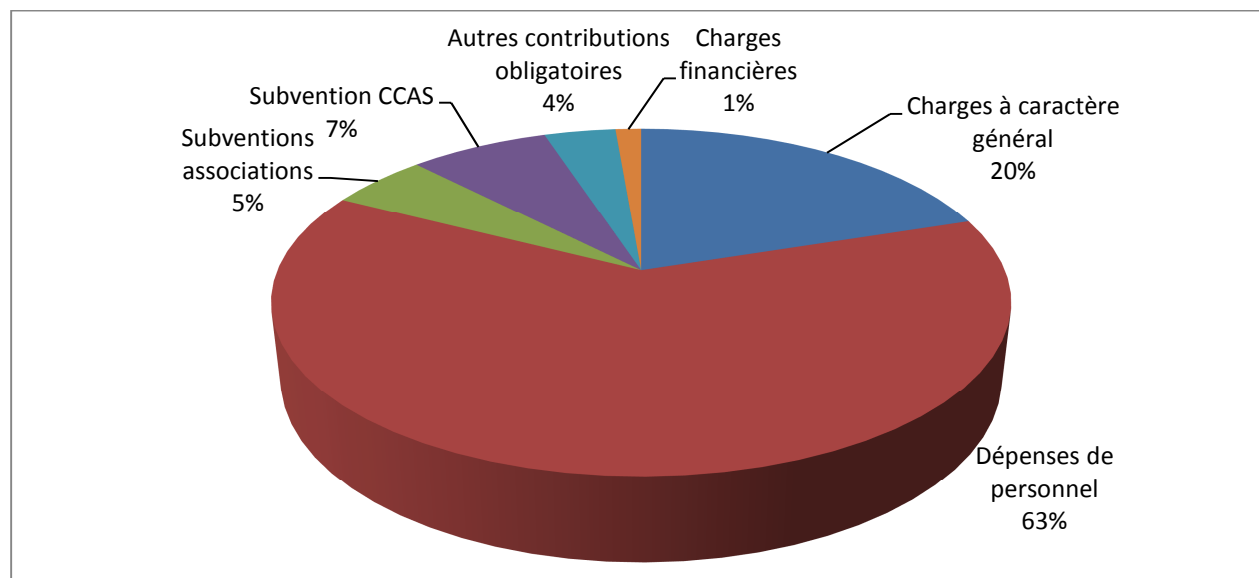
Les produits des services (**1 648 000 €**) sont en augmentation de **16,38%** par rapport au budget 2017. Cette augmentation s'explique par l'augmentation de l'utilisation des services de restauration et de périscolaire, et par un ajustement technique sur l'année civile de l'encaissement des produits en question, jusqu'alors comptabilisés d'octobre à octobre. Ils se décomposent notamment de la manière suivante :

- Les produits des services de restauration scolaire : **1 059 000 €** (64% des produits)
- Les produits liés à l'activité périscolaire et d'accueil de loisir : **430 000 €** (26% des produits)
- Les produits liés à l'activité sportive et de loisirs : **34 000 €**, en complément d'un montant de **51 000 €** de participation des collèges et lycées à la mise à disposition des équipements sportifs (5% des produits)
- Les produits liés aux prestations funéraires (concessions,...) : **28 000 €** (2% des produits)

2.1.2 Une progression maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent **21 585 000 €**, soit une progression relativement contenue de **1,41%** par rapport au BP 2017.

Elles se décomposent de la manière suivante :



Des charges à caractère général en baisse depuis trois ans

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de **4 322 600 €**, soit une nouvelle **diminution de 2,05%** par rapport au BP 2017.

Elles représentent 20,03% des dépenses réelles de fonctionnement, une part légèrement inférieure à celle constatée au BP 2017 (20,73%).

Elles correspondent notamment aux dépenses :

- liées aux activités scolaires, péri-éducatives, de restauration et d'ALSH (fournitures scolaires, transports scolaires, contrat de restauration, prestations de service ateliers éducatifs,...) : **962 197 €** (+1,05%)
- de fluides (eau, électricité, combustibles,...) nécessaires au fonctionnement des bâtiments municipaux : **665 000 €**
- d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux (fournitures et prestations de services) : **610 000 €**
- d'entretien et de maintenance des espaces publics : **424 000 €**

- liées à la mise en œuvre des politiques culturelles de la ville : **366 358 €**
- liées à l'infrastructure informatique et de téléphonie, et à la mise à disposition de matériel informatique et d'outils logiciels (maintenance,...) : **281 100 €**

La diminution de ce chapitre budgétaire pour la troisième année consécutive est principalement portée sur services fonctionnels supports (services techniques, service informatique,...).

Les dépenses de personnel

Elles s'élèvent à **13 488 400 €** en 2018, soit une progression de **2,84** (+372 550 €) par rapport au budget initial 2017. Elles représentent 62,5% des dépenses réelles de fonctionnement, une part en progression par rapport à 2017 (61,62%).

La progression de la masse salariale par rapport à 2017 s'explique par :

- l'évolution des effectifs liés aux emplois temporaires (renforts, remplacements, stages) ou permanents décidés par la municipalité, soit un impact de +134 600 €.
- la mise en œuvre du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) avec effet au 1^{er} juillet 2018, soit + 50 000 €
- de la promotion des agents (avancement de grade et d'échelon), soit un impact de +70 000 €
- du coût complémentaire suite à la mise en place des tickets restaurants pour les agents municipaux, soit +35 000 €
- de l'augmentation de l'assurance du risque statutaire pour un montant estimé à +80 000 €.

Un maintien des subventions aux associations et au CCAS

Comme évoqué en première partie, les subventions de fonctionnement versées représentent 12,42% du budget 2018 et se décomposent en deux parts :

- Les subventions aux associations : 1 069 357 € (hors subventions exceptionnelles)
- La subvention au CCAS : 1 570 000 €

L'évolution de ces deux montants s'inscrit parfaitement dans le cadrage budgétaire déterminé, à savoir stabilisation de l'enveloppe globale aux associations, ainsi qu'au CCAS.

Les autres contributions obligatoires

Ces contributions s'élèvent à 805 000 € et correspondent principalement à la participation de la Ville au financement obligatoire de l'école privée Saint Symphorien (240 767,46 €), aux indemnités, cotisations de retraite et frais de formation des élus (209 000 €), à la contribution de la Ville au fond de péréquation intercommunal (FPIC) à hauteur de 80 000 €, ainsi qu'au prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (170 000 €) pour carence de logements sociaux sur le territoire communal.

Les charges financières

Les charges financières s'élèvent à **289 000 €**, et sont globalement stabilisées par rapport à 2017. L'intégration des intérêts de la dette liés au nouvel emprunt contracté fin 2017 est compensée par la baisse des intérêts des autres emprunts vieillissants. Ce poste est également maîtrisé en raison des bonnes conditions financières de contractualisation du nouvel emprunt de 2 500 000 € sur 15 ans, au taux de 1,20%.

Il est rappelé que la part des charges financières dans le budget de la Ville est marginale (1,34%) et que la Ville dispose d'une structure de dette parfaitement saine (composée à 100% de taux fixe).

Les charges exceptionnelles

Elles font l'objet d'une inscription budgétaire à hauteur de **35 000 €**, ce qui représente moins de 0,2% des dépenses totales.

2.1.3 La préservation de l'épargne et de la capacité d'autofinancement

La différence brute entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'épargne brute**. Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, appelé également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

	BP 2017	BP 2018	Ecart en valeur	Variation %
Dépenses de gestion	20 958 000,00 €	21 261 000,00 €	303 000,00 €	1,48%
Recettes de gestion	22 485 000,00 €	22 945 000,00 €	460 000,00 €	2,09%
Epargne de gestion courante	1 527 000,00 €	1 684 000,00 €	157 000,00 €	10,38%
Dépenses exceptionnelles	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00%
Recettes exceptionnelles	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00%
Epargne de gestion	1 512 000,00 €	1 669 000,00 €	157 000,00 €	10,89%
Dépenses financières	292 000,00 €	289 000,00 €	-3 000,00 €	-0,93%
Recettes financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Epargne brute	1 220 000,00 €	1 380 000,00 €	160 000,00 €	14,29%
Remboursement d'emprunt	743 500,00 €	903 500,00 €	160 000,00 €	22,07%
Epargne nette	476 500,00 €	476 500,00 €	0,00 €	0,00%

Comme évoqué ci-dessus, dans un contexte de ré-endettement lié au financement des investissements 2017-2018, en particulier du nouveau groupe scolaire, la préservation de l'épargne est une condition impérative de mise en œuvre des projets et actions prévus par la municipalité.

La maîtrise des dépenses globales de fonctionnement (+1,41%) à un niveau inférieur à la croissance des recettes globales de fonctionnement (+2,04%) permet une amélioration de l'épargne brute, et une stabilisation de l'épargne nette au niveau de 2017.

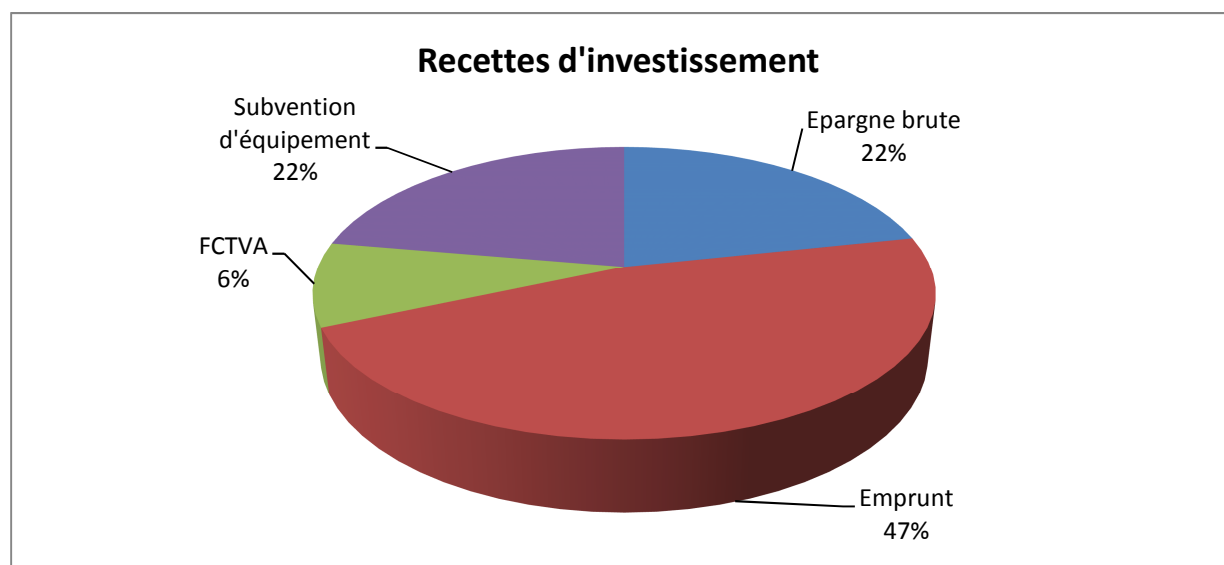
2.2 L'équilibre de la section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **11 470 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles (6 380 000 €) et d'ordre (5 090 000 €, qui se neutralisent en dépenses/recettes).

2.2.1 Les recettes réelles d'investissement

Elles sont composées :

- De l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement : **1 380 000 €**
- De subventions d'investissement (**1 420 000 €**) déclinées comme suit :
 - Loire Océan Développement : Participation financière au titre de la ZAC ouest centre-ville, pour la construction d'un groupe scolaire, d'un accueil périscolaire et de loisirs : **1 400 000 €** (solde de 70% d'une participation globale de 2 000 000 €).
 - Concours spécifiques de l'Etat : Réfection de la toiture de l'école Paul Bert : **20 000 €**
- Du fonds de compensation de la TVA : **595 000 €**
- D'un emprunt d'équilibre : **2 985 000 €**



Conformément aux orientations de cadrage budgétaire, l'autofinancement brut représente plus de 20% des recettes réelles d'investissement. La section d'investissement est ainsi composée, pour moitié, de recettes propres, et pour moitié, d'un emprunt d'équilibre, dont le montant sera réajusté au budget supplémentaire après affectation des résultats constatés au compte administratif 2017.

2.2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Le remboursement en capital de la dette : **903 500 €**
- Les autres immobilisations financières : **4 500 €**
- Les dépenses d'équipements : **5 472 000 €**

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement, qui s'élèvent à **5 472 000 €**, sont détaillées par politique publique en 1^{ère} partie, et récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Elles sont en diminution de **1 733 200 €** par rapport au BP 2017.

A noter que ce montant n'intègre pas les restes à réaliser (reports) 2017 sur les opérations engagées, pour un montant d'environ 240 000 €, qui seront repris après approbation du compte administratif, au moment du budget supplémentaire.

Il est rappelé que la Ville est engagée, dans un cadre pluriannuel, au travers de deux autorisations de programme (AP) de la manière suivante :

- AP2014-01 : Construction d'un groupe scolaire, d'un accueil périscolaire et de loisirs sans hébergement dans la ZAC ouest centre-ville : 8 400 000 €, dont **2 624 850 €** en crédits de paiement (CP) au titre de l'exercice 2018
- AP2015-01 : Réhabilitation du bâtiment de la Fonderie à l'ETAP: 1 200 000 €, dont **81 245,99 €** de crédits de paiement en 2018, soldant l'opération.

Répartition par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé	2017	2018	Ecart en valeur	% variation
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	294 400,00 €	354 700,00 €	60 300,00 €	20,48%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	353 700,00 €	731 750,00 €	378 050,00 €	106,88%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 557 100,00 €	1 760 700,00 €	203 600,00 €	13,08%
125	GROUPE SCOLAIRE ZAC OCV	5 000 000,00 €	2 624 850,00 €	- 2 375 150,00 €	- 47,50%
TOTAL		7 205 200,00 €	5 472 000,00 €	- 1 733 200,00 €	- 24,05%

Récapitulatif des opérations d'investissement 2018 :

Politique publique	Opérations	Montant 2018
Aménagement du territoire – Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien et renouvellement de l'espace public (mobilier urbain, plantations,...), - Réhabilitation de sentiers pédestres, réfection de chemins ruraux, - Renouvellement des structures de jeux 	130 000,00 €
Culture	<ul style="list-style-type: none"> - Investissements théâtre Boris Vian (logiciel billetterie, travaux de sécurisation des perches,...), - étude de faisabilité de la restauration de la Tour à Plomb, - numérisation des plans Tréfinétaux, - matériel culturel 	99 000,00 €

Education – Enfance/jeunesse	Groupe scolaire Jean Zay – Travaux, informatique, mobilier	2 624 850,00 €
	Solution numérique des écoles (hors opération GS Jean Zay)	93 000,00 €
	Programme de réfection de toiture	301 000,00 €
	Renouvellement matériel de restauration, mobilier scolaire/périscolaire et jeunesse	69 250,00 €
	Travaux de sécurisation, d'entretien et de maintenance du patrimoine scolaire, jeunesse et petite enfance	439 000,00 €
	Etudes de conception du nouveau multi accueil de la Chabossière	160 000,00 €
Relations aux usagers	Réhabilitation du bâtiment de la Fonderie- solde des travaux	81 245,99 €
	Réfection de la salle polyvalente de l'Erdurière	130 000,00 €
	Administration numérique (portail famille et citoyen, site internet)	29 000,00 €
	Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux cf ADAP	170 000,00 €
	Travaux de réfection du RDC de l'Hôtel de ville et de la salle Condorcet	60 000,00 €
	Travaux de sécurisation, de maintenance ou de renouvellement des équipements et matériels mis à disposition des usagers	50 000,00 €
	Vidéo protection des bâtiments publics	30 000,00 €
Sports	Etude de construction d'un nouveau gymnase et d'une salle de convivialité à la Chabossière dans le cadre de la démolition du gymnase Moisan et du Mille Club	25 000,00 €
	Réfection des vestiaires du stade Hauray	85 000,00 €
	Travaux de sécurisation, de maintenance ou de renouvellement des équipements et matériels sportifs	95 000,00 €
Moyens internes	Modernisation de l'infrastructure informatique et des usages numériques (serveurs et baies SAN, licences Microsoft, copieurs multifonctions, logiciels, postes de travail,...)	492 700,00 €
	Renouvellement du matériel technique, mobilier et acquisition de véhicules	120 000,00 €
	Travaux d'entretien courant du patrimoine bâti (conformité réglementaire et sécurité, entretien et maintenance des bâtiments, améliorations d'usage,...)	187 954,01 €
	TOTAL	5 472 000,00 €

Remboursement et évolution de la dette

La prévision de remboursement en capital de la dette s'établit à **903 500 €** pour l'année 2018. Ce montant est en forte augmentation (+160 000 €, soit +22,07%) par rapport à 2017, en raison de la contraction de trois nouveaux emprunts en 2017, dont le principal (Crédit Mutuel, 2 500 000 €) devrait être mobilisé au cours du 1^{er} trimestre 2018.

En intégrant ces emprunts, l'encours de la dette est de 8 930 706,47 € au 1^{er} janvier 2018, avec une durée résiduelle moyenne de 9,78 années, soit un montant moyen par habitant de 429 €.

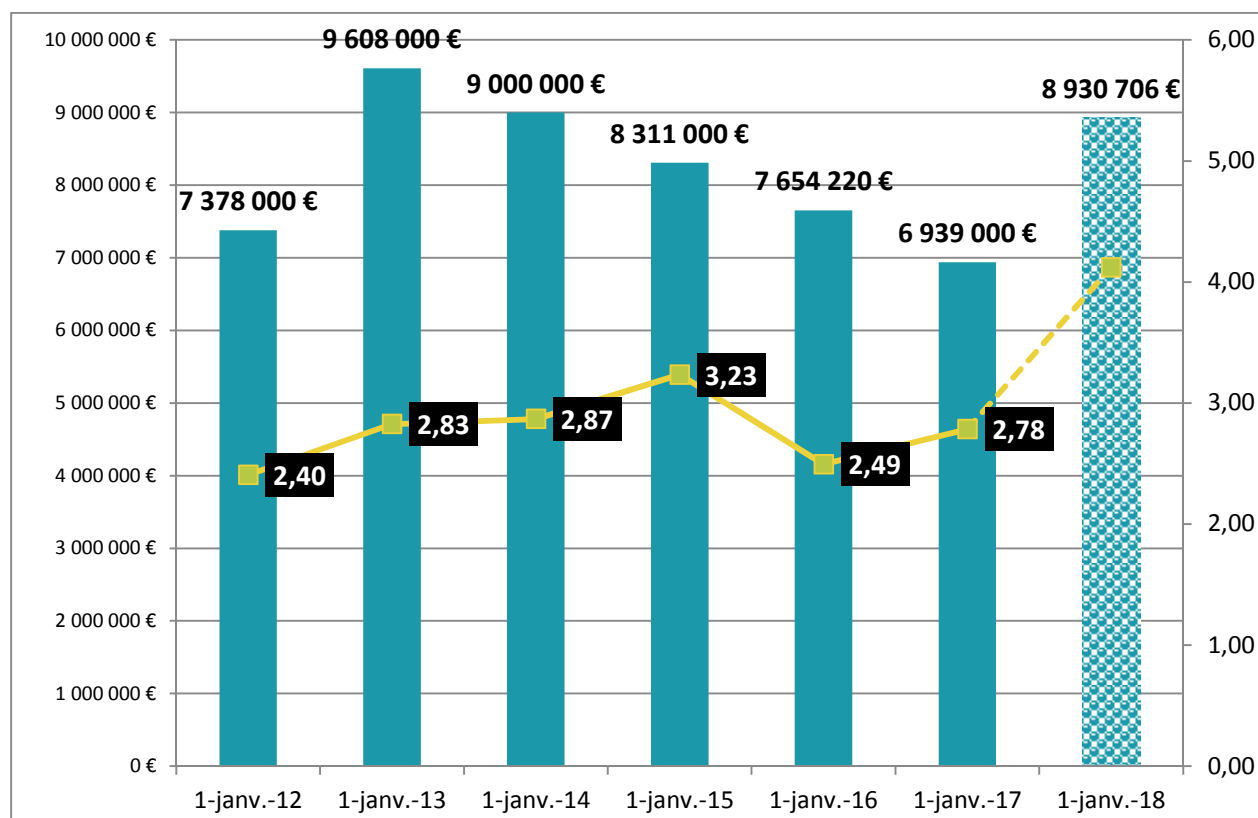
Décomposition des emprunts de la collectivité :

Année d'emprunt	LIBELLÉ	ORGANISME PRÊTEUR	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT DÛ au 31/12/2017
2003	Prêt globalisé investissements 2003	CREDIT AGRICOLE	2 500 000,00 €	927 662,89 €
2008	emprunt 2007/08 Espace culturel + RAR	Crédit Local de France	4 000 000,00 €	1 666 666,55 €
2009	PAF Habitat NM Acquisition 4 rue du Douëroux	Nantes Métropole	163 349,12 €	16 334,93 €
2011	Programme d'investissements 2011	Crédit Mutuel	4 805 564,22 €	3 400 759,99 €
2013	PAF Habitat NM - Acquisition 2 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	242 994,28 €	145 796,56 €
2015	Accueil Périscolaire Métairie	C.A.F. de Loire-Atlantique	48 000,00 €	38 400,00 €

2017	Construction d'un groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	CAF de Loire Atlantique	21 732,00 €	21 732,00 €
2017	PAF Habitat NM Acquisition 8 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	213 353,55 €	213 353,55 €
2017	Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	Crédit Mutuel	2 500 000,00 €	2 500 000,00 €
			TOTAL	8 930 706,47 €

Evolution du niveau d'endettement et de la capacité de désendettement

Le graphique ci-dessous corréle le niveau d'endettement annuel et la capacité de désendettement (exprimée en année) qui fait le rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute. La capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2018 sera fonction des résultats du compte administratif 2017.



Annexe 1 : Equilibre du budget annexe pompes funèbres :

Dans le cadre des activités relatives aux pompes funèbres réalisées par la Ville, le budget primitif du budget annexe pompes funèbres pour l'exercice 2018 s'établit en fonctionnement comme suit, étant convenu qu'il n'est pas prévu d'investissement en 2018.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2018
70	Prestations de services	8 000,00 €
70	Vente de marchandises	8 000,00 €
013	Variation de stock de marchandises (stock prévisionnel de sortie 2018)	63 000,00 €
TOTAL RECETTES		79 000,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2018
011	Achats de marchandises	4 000,00 €
011	Variation de stock de marchandises (stock définitif d'entrée 2018)	70 436,00 €
012	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	4 564,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
TOTAL DEPENSES		79 000,00 €